

Procès-verbal
Conseil municipal exceptionnel
du 31 juillet 2025
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beauflis	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczynski	P	Éric Vallier	P	Camille Binet	I
Martine Corréard	I				

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Le quorum est atteint.

Public : 1 personne

Début de la réunion : 09H45

Fin de la réunion : 11H10

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2025

Lecture est faite par É. VALLIER du procès-verbal du 10 juillet 2025. Celui-ci est complété et approuvé par les élus ;

Ordre du jour :

A / Délibérations :

- 1 - Choix du nombre de représentants au Conseil communautaire du Trièves
- 2 - Devis division foncière four de Ruthière
- 3 - Modification montant demande de subventions - dessertes forestières

B / Divers

A / Délibérations

1 - Choix du nombre de représentants au Conseil communautaire du Trièves

Dossier présenté par E. VALLIER

Conformément au code des collectivités territoriales, le conseil communautaire du Trièves doit être recomposé avant les élections municipales de 2026. Celui-ci variant en fonction des dernières statistiques de populations de chaque commune, il est proposé différents scénarios de nombre de sièges par commune. Ces scénarios sont discutés par les élus. Pour Chichilianne, la population a bien augmenté. La plupart des scénarios proposent d'augmenter le nombre de sièges au conseil communautaire de 1 à 2.

Le scénario 1 favorise la voix des petites communes du Trièves. Aussi c'est celui-ci qui est soumis à délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

2 – Devis division foncière four de Ruthière

Dossier suivi par D. MARTIN

Une parcelle privée comprenant un four communal a fait l'objet d'une vente. (maison et terrain vendus à Ruthière). La commune a demandé à l'acheteur si un droit de passage pouvait lui être octroyé.

Finalement le propriétaire veut bien céder le terrain qui enclave le four. La commune prend les frais de la division parcellaire et du bornage (devis proposé par CEMAP d'un montant de 2890 € HT). Après délibération, les conseillers chargent et autorisent monsieur le Maire à signer tout document pour l'acquisition de ce terrain, ainsi que le devis de division parcellaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

3 – Modification montant demande de subventions - dessertes forestières

Le Centre National des Propriétés Forestières a fait une erreur sur le montant du plan de financement dans la délibération « Demande de subventions desserte forestière « Côte Longue » secteur Reymondins et « Les Ruines » secteur Ruthière. La délibération doit être reprise avec les bons montants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

B / DIVERS

Plainte - Son des cloches de l'église : Lecture est faite d'un courrier d'un hébergeur touristique de la commune. Il nous informe que leurs clients sont gênés par le son des cloches de l'église.

Sa demande d'arrêter les cloches la nuit a déjà été faite en 2023.

Des accusations sont portées envers deux élus qui sont hébergeurs hors secteur de l'Église.

En réponse, Monsieur le Maire indique tout d'abord qu'il a vécu de nombreuses années près de l'Église ; Les personnes qui achètent un bien le font en connaissance de toutes les composantes.

Le courrier de plainte invite à s'informer via un lien internet sur le sommeil (site du gouvernement) : aucun « son de cloche » concernant les églises ;

Un tour de table est demandé par Monsieur le Maire.

F. BEAUME en tant que professionnel du tourisme, rappelle qu'un projet de création d'hébergement commence par la prise en compte des contraintes dans tous les domaines ; il indique que cela dénote un manque de professionnalisme ; l'accusation à son encontre est injuste.

Des solutions techniques existent (triple vitrage, isolation, bouchons d'oreille...).

M.P. JOUBERT approuve ; elle rappelle qu'après la première réclamation, elle est allée à la rencontre de quelques habitants au centre du village. Ceux-ci n'envisagent pas de changer leurs habitudes et souhaitent garder les cloches.

P. BEAUFILS, qui était hébergeur se souvient qu'il n'y avait que de rares clients qui évoquaient les cloches.

J.-N. BOUVIER demande si d'autres plaintes sont recensées en mairie.

J. BONATO : « Une seule plainte a été reçue. »

D. MARTIN et F. SROCZYNSKI soutiennent ces avis.

Pour conclure, le sujet ayant déjà été abordé, le conseil municipal réaffirme son point de vue : conserver les cloches. Une réponse va être faite en ce sens. E. VALLIER : « Les cloches ont sonné, les cloches sonnent et les cloches sonneront pendant la durée de notre mandat ».

Évènement « La Nuit des Étoiles » : François SROCZYNSKI fait un point sur cette soirée prévue le 1^{er} août. Un grand effectif est attendu, l'installation démarre à 17h, l'accueil des personnes à 19h sur la place du village. Pour information, une exposition photographique sur le thème des étoiles est aussi en libre accès au point infos tourisme tout le mois d'août.

Chemins de la Liberté : La mise en place d'un panneau des chemins de la Liberté est toujours en attente. La présence d'un QR Code sur celui-ci oblige à aller tester le réseau mobile présent au Pas de l'Aiguille (lieu initialement prévu d'installation). Il sera installé aux Fourchaux si le réseau n'est pas suffisant.

Cérémonie du Pas de l'Aiguille : Un retour est fait sur la commémoration du 27 juillet. Mme CLERY-BARRAUD, directrice à l'ONACVG (Office National des Combattants et des Victimes de Guerre) aimerait collecter des photos, les discours pour établir un rapport et pour Mémoire.

A noter pour les prochaines cérémonies qu'une organisation type « service d'ordre » est essentielle, ainsi que des mises au point sur le protocole et la sono.

Toilettes sèches : D. MARTIN fait un point sur le dernier contrôle des toilettes sèches au niveau du parking des camping-cars : ils fonctionnent bien, ils ont bénéficié d'une réparation de la toiture par SANISPHERE. Il faudra demander un devis pour prolonger le contrat d'entretien par la société SANISPHERE.

Évacuation et épandage des boues du lagunage : La date prévue, si toutes les analyses sont bonnes, est le 1^{er} septembre. Un contrôle sera fait sur place pour le respect des distances réglementaires d'épandage. Pour information, cette opération sur les boues du lagunage n'avait encore jamais été réalisée.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un conseil municipal le vendredi 19 septembre à 9H30 dans la salle du conseil municipal.

Compte-rendu

Établi par C. BINET, relu et corrigé par M. CORREARD.

Validé au conseil municipal du vendredi 19 septembre 2025.

(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).